

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHILHAC

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2025

---

Le 30 octobre 2025 à 20h00, le conseil municipal de Chilhac,  
dûment convoqué le 24 octobre 2025,  
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel BECKERT, Maire

---

**Présents** : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET,  
Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB

**Absent(s)** : Benoît BRIAND, Laurette DEBERLE,

**Pouvoir(s)** : Benoît BRIAND à Aloïs BUMB

**Secrétaire de séance** : Christine PEYROUX

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26/06/2025
2. Retrait de la commune de Saint Pal de Senouire et adhésion de la commune de Berbezit, Lubilhac et Mercoeur au SGEB
3. Subvention « écran des étoiles » et associations
4. Location de l'ancienne boulangerie
5. Retour des biens aux communes par la communauté de communes des rives du Haut-Allier
6. Décision modificative sur le budget principal
7. Frais de déplacement pour mission
8. Questions diverses :
  - résumé rdv conseiller à la trésorerie de Langeac
  - actualisation de l'étude de diagnostic et schéma directeur en assainissement et gestion des eaux pluviales
  - local technique
  - restauration chemin des orgues
  - divers
  - fonds façades 2026

---

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26/06/2025**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

#### **2. Retrait de la commune de Saint Pal de Senouire et adhésion des communes de Berbezit, Lubilhac et Mercoeur au SGEB**

Le conseil municipal ne voit pas de problème à répondre positivement à ces demandes qui n'auront pas d'impact sur le fonctionnement du SGEB qui a analysé les répercussions de ces évolutions.

Délibération votée à l'unanimité

#### **3. Subvention « écran des étoiles » et associations**

Concernant le règlement de la somme de 400 € à l'association « un écran... des étoiles » pour la projection d'un film sur la place de Lachaud cet été, il y avait eu un accord préalable avec une convention de partenariat mais la somme doit être versée sous forme de subvention d'où la sollicitation de l'accord du conseil municipal.

Délibération votée à l'unanimité

Le feu d'artifice contribue à la promotion de la commune. La subvention exceptionnelle apportée au comité des fêtes sera cette année de 2 000 €. Après débat : 2 voix pour (Michel BECKERT, Roland DEBERLE), 3 abstentions (Pierre-Jean GALLET, Benoit BRIAND et Aloïs BUMB), Christine PEYROUX et

Annie CAMPREDON, parties prenantes car membres du comité des fêtes de Chilhac, ne prennent pas part au vote.

#### Délibération votée à la majorité

#### **4. Location de l'ancienne boulangerie**

Nina BRONCHY, artisan dans la bijouterie et émaillage d'art sur métaux, souhaite louer l'ancienne boulangerie pour en faire son atelier. Après discussion, M. le Maire propose de louer ce local 50 € par mois pendant un an pour favoriser le démarrage de l'activité puis de revoir le tarif l'an prochain si besoin. La locataire prendra à sa charge l'eau et l'électricité.

#### Délibération votée à l'unanimité

#### **5. Retour des biens aux communes par la communauté de communes des rives du Haut-Allier**

La gestion du pigeonnier et de croix avaient été confiée à la communauté de communes lors de la réalisation de travaux de restauration. Cette dernière souhaite en restituer la gestion à la commune.

#### Délibération votée à l'unanimité

#### **6. Décision modificative sur le budget principal**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6618 : Intérêts des autres dettes	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

#### Délibération votée à l'unanimité

#### **7. Frais de déplacement pour mission**

Aucun élu n'étant disponible pour se rendre à l'invitation de la commune de Durfort lors de l'inauguration du parcours pédagogique autour du mammouth, M. le Maire a demandé à Jocelyn Crespy de s'y rendre et demande donc au conseil municipal de le défrayer des frais engagés (essence et nuitée), soit 251,10 €

#### Délibération votée à l'unanimité

#### **8. Questions diverses**

##### **Résumé du rendez-vous avec le conseiller de la trésorerie de Langeac**

La capacité d'autofinancement de la commune est de l'ordre de 20.000 € chaque année, ce qui ouvre des possibilités d'investissement en direct ou via emprunts.

Problème de délai de versement des subventions liées aux travaux importants réalisés et donc de décalages budgétaires.

Le budget assainissement est déficitaire, il est équilibré par la contribution de la commune. Il devra tendre vers l'équilibre par revalorisation des taxes.

Une augmentation des taxes sur les résidences secondaires pourrait rapporter environ 1 500 € au budget de la commune.

##### **Actualisation du diagnostic, schéma directeur d'assainissement et gestion des eaux pluviales**

La société AB2R a été choisie pour mener l'étude imposée par l'Etat (sur 8 à 10 mois) qui permettra de connaître les travaux à effectuer sur les réseaux et la station d'épuration : coût de l'étude 37 000 € dont 50 % pris en charge par l'agence de l'eau et 7 500 € d'aides départementales. Il restera environ 15 000 € à la charge de la commune.

### Local technique

Le permis de construire va être déposé. Les exigences de l'ABF seront à prendre en compte. Elles peuvent entraîner un surcoût. Ensuite viendra la demande des subventions puis consultation des entreprises qui permettra de voir si on peut rester aux environs des 120 000 € prévus initialement.

### Restauration du chemin des orgues :

Le montant du premier devis est de 62.000 € pour la restauration de la partie supérieure du chemin des pailhas. Un dossier de demande d'aides financières a été déposé. Réponse positive : DETR 12 400 € + LEADER (Europe) 24 800 € soit un reste à charge de 24 800 € pour la commune.

### Dépôts de déchets verts

Suite à un dépôt abusif de végétaux, il n'est plus possible de verser ses déchets verts au Tarret. L'accès à la propriété de Mme Darie a été obstrué. Une intervention des brigades vertes avec un broyeur va partiellement résoudre le problème mais une restriction (accès sur autorisation) est envisagée.

### Nouveau site internet de la commune

Le nouveau site sera accessible courant novembre. Des ajustements et modifications seront possibles selon les remontées des utilisateurs.

### Restauration patrimoine de l'église

Le cadre de Vaneau installé dans l'église, ainsi que les anciennes portes de l'église, vont bénéficier d'une restauration via un mécénat de 8 000 € attribué par la Fondation d'Entreprise Michelin. Le système d'accrochage du Vaneau sera également sécurisé.

### Station de réparation et gonflage vélo

Des demandes de devis et une étude du lieu d'implantation sont en cours. Cet aménagement, permettant l'obtention du label accueil vélo, est recherché par les randonneurs à vélo et peut les inciter à faire étape à Chilhac.

### Déchets ménagers

Le système de collecte va évoluer dans la vallée pour les années à venir sous l'impulsion du Sictom. Les containers individuels seront remplacés par des points d'apport volontaire. En attendant ce changement, pour des raisons sanitaires, les bacs collectifs situés sous la salle de la tour vont être répartis sur les autres points existants au parking de la fontaine et près de la croix de mission.

### Frelons asiatiques

La présence d'un nid de frelons asiatiques peut représenter un réel danger pour les personnes, les animaux et la biodiversité locale. Face à cette menace, la commune se renseigne pour savoir comment elle peut attribuer une aide financière aux particuliers qui ont dû faire appel à un professionnel agréé pour la destruction. 3 nids ont été découverts à ce jour sur la commune.

### Plaquette touristique

Le maquettage d'une plaquette de format identique à toutes les petites cités de caractère est en cours. L'impression des exemplaires sera à la charge de la commune.

### Fonds façades 2026

Le conseil municipal s'était engagé pour 3 ans et une douzaine de façades ont été reprises au sein du bourg. Cette période est écoulée pour cette première salve, le conseil municipal ne reconduit pas cette aide pour 2026. Il laisse le choix à la prochaine mandature de continuer ou d'infléchir cette politique d'aide.

fin 22h45

Signature secrétaire de séance



Signature Maire



